

Explosion de la rue de Trévis

bataille judiciaire commence

jeudi 14 novembre 2019, par [Thémis](#)



Dix mois après l'explosion de gaz qui a fait quatre morts dans la capitale, l'assureur Generali va saisir la justice, une action qui vise directement la filiale d'Engie, GRDF.

Finis l'union sacrée, la solidarité mise en avant par tous lorsque l'émotion était à son comble. Rue de Trévis, à Paris, dix mois après l'explosion de gaz qui a fait quatre morts, soixante-six blessés, et ravagé tout un quartier, l'heure est désormais à la recherche des responsabilités et à la bataille judiciaire. Une confrontation s'annonce entre Generali, l'assureur de l'immeuble au cœur du sinistre, et GRDF, la filiale d'Engie qui distribue le gaz naturel à Paris et vers laquelle s'orientent en partie les soupçons.

Faute d'avoir pu trouver une solution amiable, le comité exécutif de Generali a décidé de saisir la justice. La compagnie d'assurance a prévu d'aller lundi au tribunal de grande instance de Paris pour demander, en référé, la désignation d'un expert chargé de rechercher les causes de l'accident, selon une procédure contradictoire. Les investigations se dérouleront ainsi sous l'œil de toutes les parties, notamment GRDF.

Dans le cadre d'un référé d'heure à heure, Generali espère que l'expert sera nommé en quelques jours. Si les juges estiment qu'il n'y a pas urgence, la désignation pourrait prendre quelques semaines ou mois. « *En tous les cas, cette procédure lance le débat qui n'a pas encore pu avoir lieu sur les raisons de l'accident* », commente un proche de Generali. C'est le premier litige qui s'ouvre dans cette affaire.

Le directeur de Generali est venu en personne expliquer sa décision aux habitants concernés, lors de deux réunions tenues mardi 12 et mercredi 13 novembre à la mairie du 9^e arrondissement. « *Depuis l'été, le dossier est bloqué, j'espère que cette assignation va faire bouger les choses* », commente Delphine Bürkli, la maire de l'arrondissement. « *Cela n'a que trop duré* », confirme Dominique Paris, la présidente de l'association de victimes Trévis Ensemble.

Deux pompiers, une habitante et une touriste sont morts

Retour en arrière. Le samedi 12 janvier, juste avant 9 heures, une déflagration secoue la rue de Trévis et les voies alentour. Après le bang de l'explosion, « *il y a eu comme un tremblement de terre* », rapportent les témoins. Dans tout ce quartier calme du centre de Paris, les murs vacillent, les vitres se brisent. L'épicentre du drame se situe au 6 rue de Trévis, un immeuble haussmannien, à l'angle avec la rue Sainte-Cécile.

Quelques minutes plus tôt, des pompiers appelés par des riverains pour une forte odeur de gaz sont arrivés sur place. Sur le trottoir, ils ont, semble-t-il, fermé une vanne d'alimentation en gaz. C'est à ce moment-là que tout a explosé. Deux des pompiers trouvent la mort, de même qu'une habitante et qu'une touriste espagnole installée dans l'hôtel juste en face. Des blessés graves sont évacués par hélicoptère. A deux pas des Folies-Bergère, le quartier ressemble à une scène de guerre.

Dix mois plus tard, plusieurs blessés sont toujours hospitalisés, comme Inès, une jeune étudiante qui

venait de commencer à travailler le week-end dans l'hôtel voisin. « *Elle a reçu la porte de l'hôtel sur les jambes* », raconte sa mère. Trois immeubles restent interdits d'accès, en particulier celui du 6 rue de Trévisse, dont ne subsiste guère que la façade. Plusieurs centaines de personnes ne peuvent toujours pas habiter ou travailler là où elles en avaient l'habitude. « *Mon immeuble n'est pas bloqué, mais les dégâts ont été tels que mon appartement demeure inhabitable*, témoigne Gilles Dacre, au 8 de la rue. *Je cherche une solution pour me reloger.* »

Comment une explosion aussi violente a-t-elle pu avoir lieu ? La fuite de gaz est-elle venue du réseau public de GRDF, ou des canalisations privées, à l'intérieur d'un immeuble ? Qui est responsable ? Plusieurs juges d'instruction ont été saisis, et une information judiciaire a été ouverte contre X pour homicides involontaires et blessures involontaires.

En mars, un premier rapport de police avançait l'hypothèse d'une « *fuite importante* » sur une canalisation publique située devant le 6 rue de Trévisse, sous la chaussée, selon Le Parisien. Le rapport définitif est attendu début décembre.

Mais, parallèlement à cette instruction pénale, les assureurs cherchent également à y voir clair, pour savoir qui paiera la facture, estimée par certains autour de 80 millions d'euros. A la demande de Generali et d'Axa France, qui assurent respectivement la copropriété et la boulangerie du 6 rue de Trévisse, des experts mandatés par le tribunal ont procédé à une première analyse. Leur rapport, bouclé en juillet, met aussi en avant l'hypothèse d'une rupture de la canalisation située sous la chaussée. Il souligne que « *le réseau de gaz alimentant la rue de Trévisse est une installation ancienne, non encore rénovée, comportant des canalisations en fonte, matériau rigide sans aucune souplesse, à la différence de ceux utilisés aujourd'hui* ».

Le réseau privatif serait hors de cause

Le gaz fuyant de cette canalisation « *pourrait avoir pénétré dans les caves* » par les fissures du branchement à l'égout « *avant d'envahir la totalité du volume des caves du 6 rue de Trévisse* ». C'est cette énorme poche de gaz constituée en quelques heures ou quelques jours qui aurait brutalement explosé. Le réseau privatif, lui, serait hors de cause.

S'appuyant sur ce rapport, Generali a tenté de s'entendre avec GRDF sur le partage des frais. Sans succès. La filiale d'Engie, qui se refuse à tout commentaire sur une procédure en cours, ne peut évidemment pas accepter de gaieté de cœur d'être ainsi pointée du doigt. Au-delà de la rue de Trévisse, c'est toute son image et celle du gaz qui risquent d'être mises à mal. Si sa responsabilité était démontrée, l'affaire pourrait lui coûter très cher.

« *A ce stade, ce n'est absolument pas le cas*, souligne un familier de GRDF. *Si l'histoire était si simple, l'enquête serait déjà finie.* » Compte tenu de l'enjeu, le litige naissant risque de durer plusieurs années.

Par Denis Cosnard pour Le Monde, publié le 14 novembre 2019.